



MAIRIE DE SAINT-MANDRIER-SUR-MER

**COMMUNIQUE****La Mairie vous informe****Réouverture des écoles à compter du 12 mai 2020**

Suite à la réunion de travail qui s'est tenue ce jour en présence de Monsieur le Maire, des élus, de Madame l'Inspectrice de circonscription, de Mesdames les directrices des écoles maternelles et élémentaires, des représentants des services municipaux :

Il est apparu, après un examen attentif du protocole sanitaire établi par le Ministère de l'Education Nationale que nous ne sommes pas en capacité de respecter l'intégralité des mesures édictées par ce document tant durant le temps scolaire, périscolaire que pendant le temps de restauration collective.

En conséquence, nous vous informons que les écoles primaires de la commune (maternelles et élémentaires) ne pourront être rouvertes à compter du 12 mai prochain.

A compter de cette même date, seuls resteront accueillis dans les écoles les enfants dont les parents exercent une profession considérée comme prioritaire.

Le Maire,

Gilles VINCENT